

HERMINE  
& SAKURA

# HERMINE ET SAKURA

v3

REUNION DE RENTREE  
SAISON 2022/2023

Maison des Associations le 16 septembre 2022 18h30



HERMINE  
& SAKURA

Quelques  
points de  
repère...



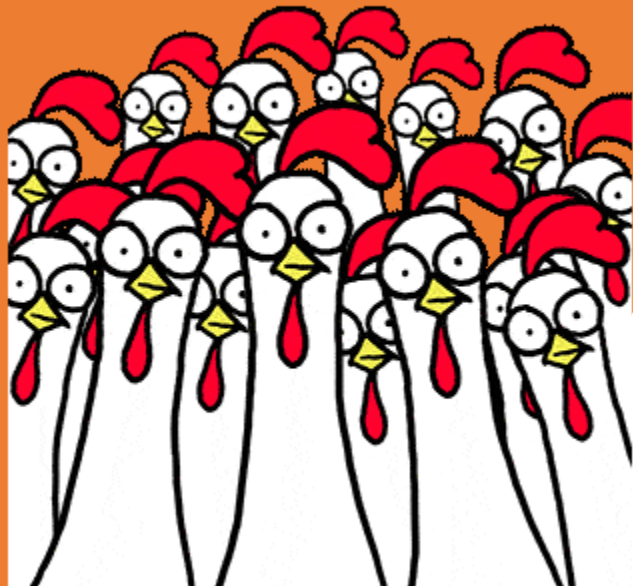
- L'association Hermine et Sakura a été créée le 13 juin 2013
- C'est une association culturelle de type loi de 1901, sa vocation porte sur:
  - les échanges culturels Franco Japonais**
- Elle dispose d'un règlement intérieur
- Ses activités sont :
  - Les cours de Japonais .
  - Les cours de dessin (Manga).
  - Les réunions culturelles.
  - Les ateliers (création en cours)





HERMINE  
& SAKURA

## Effectif



- A la fin juin 2022, notre association comportait une soixantaine d'adhérents
- 2 adhésions ponctuelles (pour un atelier)
- 25 adhérents « solo »
- 6 adhérents « couple »
- 33 adhérents « étudiants / scolaires »
- Dont
  - 27 élèves de Japonais
  - 31 élèves de Manga





HERMINE  
& SAKURA

## Gouvernance



- Notre association est gouvernée par un bureau comportant en principe 6 membres .
- **2 postes sont actuellement vacants et restent à pourvoir .**
- Le bureau a fait l'objet d'un renouvellement d'un tiers de ses membres par an lors de l'assemblée générale de juin .
- Toutefois compte tenu de la crise du Covid des dispositions transitoires ont été adoptées, régularisées par la suite en Assemblées générales





HERMINE  
& SAKURA



## Le bureau

- Président : DIDIER DUCHESNE
- Vice-Présidente : AUDE BOUGON
- Trésorier: OLIVIER GUICHARD
- Trésorier adjoint : **poste a pourvoir**
- Secrétaire : **poste a pourvoir**
- Secrétaire adjoint: ANTHONY BERNARD





HERMINE  
& SAKURA

## Les moyens



- L'association ne fonctionne que sur fonds propres elle ne reçoit aucune subvention . Ses moyens ne dépendent que des cotisations ce qui lui confère une totale indépendance
- Notre trésorerie à ce jour est d'environ 5000€
- Sa gestion doit être d'une grande rigueur pour conserver ce type de fonctionnement





HERMINE  
& SAKURA

# Le site H&S et la communication



- Notre association dispose d'un site d'information générale ouvert au grand public : [www.hermineetsakura.fr](http://www.hermineetsakura.fr)
- Vous y trouverez les points d'actualité, des supports administratifs tels que statut et règlement intérieur des liens de préinscription vers les cours, des liens vers les partenaires ...
- Pour les adhérents une version plus complète comportant des documents réservés aux membres est à votre disposition
- Le site est géré par le secrétaire adjoint





HERMINE  
& SAKURA

## L'adhésion



- L'adhésion suppose l'acceptation du Statut et du Règlement Intérieur
- Le montant des cotisations couvre les frais généraux de l'association dont une assurance et divers frais d'intendance.
- Les tarifs sont :  
Solo 25€ couple 20€ (par personne) et 15€ pour les scolaires et étudiants
- Cette cotisation donne accès aux activités gratuites de l'association . Les activités de cours ou d'ateliers impliquant des frais matériels ou la rémunération d'un enseignant font l'objet d'un paiement complémentaire.
- (il est possible , avec les cours , de payer en trois fois )





HERMINE  
& SAKURA

## L'adhésion temporaire



- L'adhésion temporaire a été créée pour permettre à des personnes extérieures à l'association d'adhérer pour une activité unique (comme par exemple un atelier de cuisine) . Elle permet aussi à un conjoint ou un parent d'accompagner un des adhérents dans une activité singulière .
- Cette démarche est nécessaire pour bénéficier de l'assurance de l'association
- L'adhésion temporaire suppose l'acceptation du Statut et du Règlement Intérieur
- Son tarif est de 2€





HERMINE  
& SAKURA

## Activités



- 4 types d'activités sont proposés :
  - Les cours de langue
  - Les cours de dessin Manga
  - Les animations culturelles
  - Les ateliers pratiques
- 
- Les membres ont également accès à une petite bibliothèque « Japonaise »  
(accès lors des cours, animations et ateliers)



HERMINE  
& SAKURA

ひらがな

## Cours de langue (1)

- L'enseignement est dispensé à la Maison Des Associations par une professeure Japonaise native : MOTOKO YODA sensei .
- Il y a 4 niveaux d'enseignement .
- Les cours comportent une partie d'apprentissage sur la base d'un manuel scolaire et des échanges plus ouverts en fonction des capacités de chaque niveau.
- L'affectation dans un niveau se fait à l'issue d'un test dès le premier cours.
- L'effectif de chaque niveau varie en fonction des années, nous essayons de ne pas dépasser dix élèves par groupe



HERMINE  
& SAKURA

## Cours de langue (2)

- Les cours se font hors congés scolaires et sont répartis comme suit:
- Niveau 1 le jeudi de 18h à 19h (novices)
- Niveau 2 le mardi de 18h à 19h
- Niveau 3 le jeudi de 19h à 20h
- Niveau 4 le mardi de 19h à 20h

• Soit 27cours d'une heure au prix de 200€

(Il est possible de faire deux cours d'essai )

Battement de 10 minutes entre les cours à 19h

	w	r	y	m	h	n	t	s	k	
ん	わ	ら	や	ま	は	な	た	さ	か	あ
n	wa	ra	ya	ma	ha	na	ta	sa	ka	a
		り		み	ひ	に	ち	し	き	い
		ri		mi	hi	ni	chi	shi	ki	i
		る	ゆ	む	ふ	ぬ	つ	す	く	う
		ru	yu	mu	fu	nu	tsu	su	ku	u
		れ		め	へ	ね	て	せ	け	え
		re		me	he	ne	te	se	ke	e
	を	ろ	よ	も	ほ	の	と	そ	こ	お
	wo	ro	yo	mo	ho	no	to	so	ko	o

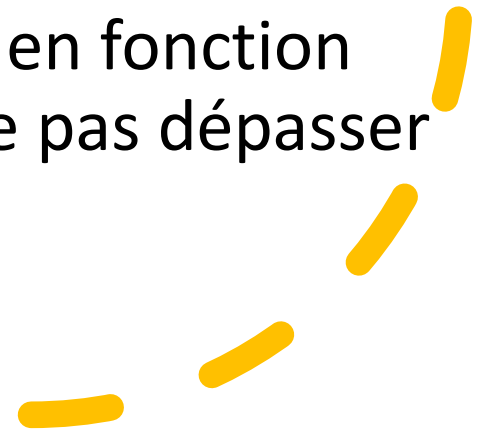


HERMINE  
& SAKURA

# Cours de dessin Manga (1)



- L'enseignement est dispensé à la Maison Des Associations par un professeur Mangaka professionnel : MEHDI NAILY sensei .
- Il y a 2 niveaux d'enseignement .
- Débutants ou confirmés
- L'affectation dans un niveau se fait par l'appréciation du professeur sur les dessins produits.
- L'effectif de chaque niveau varie en fonction des années, nous essayons de ne pas dépasser quinze élèves par groupe.





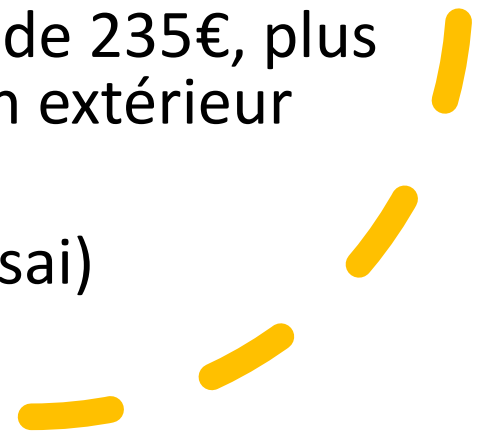
HERMINE  
& SAKURA

# Cours de dessin Manga(2)



- Les cours se font hors congés scolaires alternativement toutes les deux semaines et sont répartis comme suit:
- le mardi de 18h30 à 20h30
- le jeudi de 18h 30 à 20h30
- Il y a deux groupes de « débutants » et deux groupes de « confirmés »
- *Les inscriptions sont de 45 personnes , ce qui conduit à geler les nouvelles demandes et les placer en liste d'attente.*
- Soit 16 cours de deux heures au prix de 235€, plus une séance commune intergroupe en extérieur début juillet.

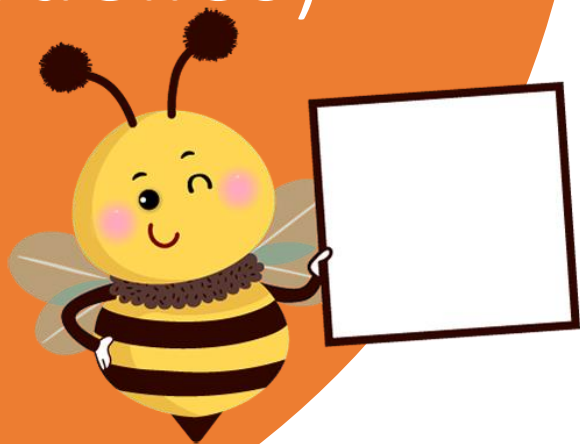
(il est possible de faire deux cours d'essai)





HERMINE  
& SAKURA

# Les animations culturelles (réunions mensuelles)



- Les animations culturelles se font lors de la réunion mensuelle (pilotée par le Président) qui comporte dans un premier temps un échange sur l'actualité de l'association, puis un exposé sur un thème particulier.
- Ces réunions ont lieu de 18h30 à 20h à la maison des Associations le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois (hors congé scolaire) ou le vendredi précédent en cas de congé scolaire.
- Chaque adhérent est libre de proposer un thème et d'animer le débat autour de celui-ci. Le bureau peut refuser un contenu ne respectant ni l'esprit de l'association ni le règlement intérieur.
- La présentation du thème se fait par rétroprojection à partir d'un fichier Power Point



# Les animations culturelles (principes)



- Les thèmes choisis peuvent être très variés, mais doivent impérativement se rapporter à un sujet en relation directe avec le Japon.
- La réalisation peut se faire à plusieurs membres .
- Les dossiers réalisés ont vocation à être déposés sur le site de l'association et consultables de façon pérenne. Ils deviennent patrimoine collectif de l'association.







HERMINE  
& SAKURA

# Les animations culturelles (exemples )

- Voici quelques exemples des diverses productions de ces dernières années :
- Architecture
- Geisha
- Religions
- Yakusa
- Les temples
- Les ninjas
- ..... à vous de jouer!





HERMINE  
& SAKURA

## Les Ateliers (principe)



- Les ateliers (pilotés par la Vice-Présidente) sont une nouvelle activité en expérimentation .
- Ils font suite au succès de l'atelier cuisine et de l'atelier de calligraphie réalisés au moins de juin 2022.
- Chacun d'entres nous est libre de proposer et d'animer un atelier ou une activité extérieure en tant que « chargé de projet » et d'en assurer la gestion en concertation avec la vice-Présidente.





HERMINE  
& SAKURA

## Les Ateliers (réalisation)



- Les ateliers peuvent être simples avec des budgets intégrés à la cotisation. Ils ne nécessitent pas de matériels complexes et peuvent se faire au sein de la maison des associations : par exemple « origami ».
- S'ils nécessitent un investissement lourd, un appel à un enseignant, un lieu technique , des fournitures particulières, alors une contribution complémentaire correspondante sera demandée.  
(par exemple: cuisine, calligraphie)
- En principe , nous prévoyons un atelier par mois le samedi après midi de 14h30 à 16h 30
- Les ateliers sont adaptés à l'adhésion temporaire.



HERMINE  
& SAKURA

## Les Ateliers (prévisions)



- Certains ateliers sont déjà consolidés:  
4 ateliers de calligraphie (avec professeur)  
sont prévus pendant les vacances scolaires  
29 octobre, 17 décembre, 25 février, 29 avril  
(progression pédagogique à définir)  
(tarif autour de 10€ par séance suivant le  
nombre de participant )





HERMINE  
& SAKURA

## Les Ateliers (probables)



- D'autres dates sont retenues pour des ateliers simples à la MDA 26 novembre, 28 janvier, 25 mars, 27 mai, 24 juin, à construire en fonction du volume et du type des demandes (à débattre...)
- Pour des ateliers lourds tels que cuisine, il y a nécessité de se déplacer dans un lieu adéquat, le coût en est assez élevé et nécessitera une bonne participation (à débattre...)
- Des déplacements peuvent être envisagés (à débattre...)





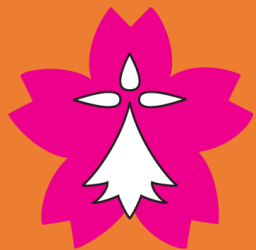
HERMINE  
& SAKURA



## Les Règles de vie au sein de l'association (1)

- Une association est une communauté, elle nécessite le respect du « bien vivre ensemble ».
- Les membres du bureau sont à votre disposition pour répondre à vos demandes et dans la mesure du possible régler les difficultés que vous pourrez rencontrer.
- Le Président est joignable au numéro suivant :  
06 78 86 56 61
- Toutefois il est demandé à chacun d'agir avec bon sens et respect du collectif interne à l'association comme externe (MDA en particulier)





HERMINE  
& SAKURA

## Les Règles de vie au sein de l'association (2)



- Chaque membre est un « ambassadeur » de l'association.
- Chaque membre est tenu de respecter le statut et le règlement intérieur de l'association , et le certifie en signant son bulletin d'adhésion.
- Afin que chacun en connaisse le contenu essentiel en voici les principaux aspects :

**Voir le site H&S dans le bandeau , onglet « l'asso » sous onglet « notre association »**





HERMINE  
& SAKURA

## Les bases du statut (1)



- L'association est de type loi de 1901 elle fait l'objet d'un fonctionnement désintéressé, ses membres dirigeants en particulier ne peuvent attendre aucune rémunération pour l'exercice de leurs mandats. (toutefois certains de leurs frais justifiés peuvent être remboursés)
- L'association peut faire des bénéfices , mais ne peut en aucun cas les redistribuer.
- Les administrateurs sont élus démocratiquement en assemblée générale (fin juin), peuvent être révoqués... et se doivent de préparer leur succession et la pérennité de l'association .





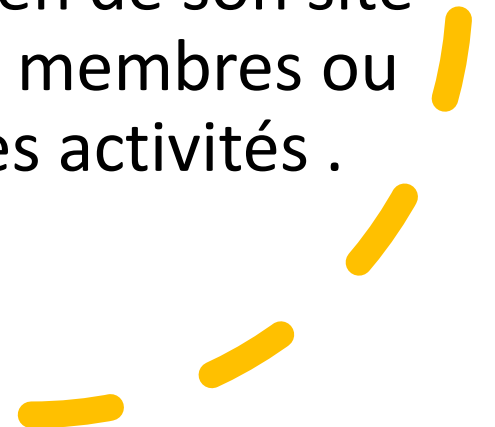
HERMINE  
& SAKURA



## Les bases du statut (2)



- Le but de l'association est de promouvoir les échanges culturels Franco Japonais
- Pour cet objectif elle déploie tous les moyens licites permettant d'atteindre cet objet social par la mise en œuvre de:
- Cours, conférences, ateliers, production d'œuvres ... coopérations avec des entités externes concourant à l'atteinte de ce même but.
- L'association communique au moyen de son site web, de mail ou courriers vers ses membres ou entités externes concernées par ses activités .



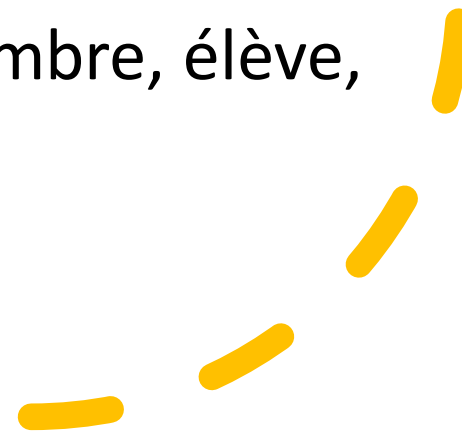


HERMINE  
& SAKURA

# Les bases du Règlement Intérieur (1)



- Le règlement Intérieur est une sorte de « complément » au statut, il énonce des règles de vie interne qui sont aisément modifiables en fonction des besoins en assemblée générale.  
(ne nécessite pas de lourdeur administrative via la préfecture)
- Il comporte en particulier un lexique détaillant les définitions des fonctions ou état des personnes et des concepts (membre, élève, administrateur, bureau ....)





HERMINE  
& SAKURA

# Les bases du Règlement Intérieur (2)



- l'adhésion à l'association suppose le paiement de sa cotisation, et de la participation au règlement des enseignants le cas échéant .
- Il est admis , que toute personne dans le doute par rapport à son engagement à la possibilité d'assister à deux cours d'essais (langue ou dessin)
- Il est attendu une confirmation d'engagement au troisième cours (paiement à jour des cours et adhésion )
- **Une présentation au troisième cours sans paiement sera refusée**





HERMINE  
& SAKURA



## Les bases du Règlement Intérieur (3)



- Chaque adhérent se doit d'avoir un comportement respectueux des personnes et des biens, ne pas engager des débats politiques, religieux, discriminatoires....
- Le bureau réuni en commission de discipline pourra prononcer l'exclusion des contrevenants en cas de manquements graves.
- Sauf si spécifié lors de l'adhésion, le membre autorise l'association à utiliser son image pour illustrer les activités de celle-ci.





HERMINE  
& SAKURA

# Les bases du Règlement Intérieur (4)



- En cas de situation de crise (sanitaire par exemple) Le bureau sous l'autorité du Président prendra les dispositions conservatoires nécessaires avec les moyens de circonstance .
- Il veillera lors du retour à la normale à faire valider ou rectifier si besoin la situation par un retour au fonctionnement démocratique du bureau , voire de l'Assemblée Générale





HERMINE  
& SAKURA

## Les bases du Règlement Intérieur (5)



- La communication au sein de l'association est de la responsabilité du Bureau.
- La communication générale sur le site ou via une diffusion de mails est du ressort du Secrétaire Adjoint.
- Une communication particulière peut être faite par les autres membres du bureau dans le cadre de leurs fonctions (ex: trésorier, secrétaire)
- Les communications stratégiques sont du ressort du Président ou de la vice –Présidente par délégation.
- Aucun membre hors bureau n'est autorisé à communiquer au sein ou à l'extérieur de l'association sauf dans le cadre d'une mission confiée par le bureau.



HERMINE  
& SAKURA

## Les bases du Règlement Intérieur (6)

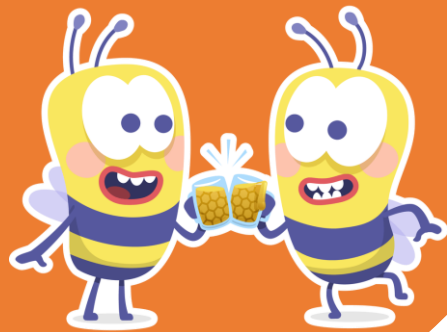


- L'adhésion temporaire permet à une personne extérieure d'assister activement à une de nos activités comme un membre « ordinaire ». Toutefois cette situation doit faire l'objet d'un usage contrôlé et non répétitif.
- En cas de déplacement il peut être envisagé un transport collectif (covoiturage) qui repose sur le principe pour les conducteurs responsables du respect du code de la route et de sa capacité physique à conduire (permis valide, assurance , état du véhicule...et du chauffeur)

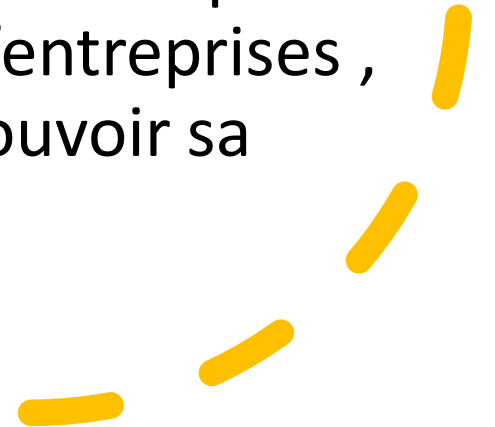


HERMINE  
& SAKURA

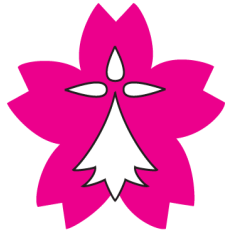
# Rayonnement de l'association



- La vocation de l'association étant de porter la culture et les relations Franco Japonaises , son périmètre d'action peut l'amener à rayonner de manière internationale avec le Japon en particulier.
- De façon plus pragmatique, l'association est depuis plusieurs années co-actrice de l'évènement majeur « Japan Vannes Matsuri »
- Potentiellement, l'association peut être amenée à intervenir auprès de municipalités maisons de quartier, comités d'entreprises , autres associations pour promouvoir sa culture.







HERMINE  
& SAKURA

Cette association n'est et ne deviendra que ce que vous aurez décidé d'en faire.

Nous attirons votre attention sur le fait que deux postes sont vacants au bureau et que cette situation n'est ni souhaitée, ni souhaitable, néfaste à la pluralité de gestion et à la démocratie.

**En conséquence Le bureau ne saurait fonctionner longtemps dans cette disposition dégradée. Ce n'est pas qu'un simple phénomène de surcharge de travail pour les 4 administrateurs restants.**





Nous vous invitons à contribuer au fonctionnement du bureau de l'association en proposant vos candidatures sur les deux postes vacants .

Nous avons plus besoin de « bonnes volontés » (ce qui est en nous) que de « compétences » (ce qui s'apprend)

Nous vous invitons à consulter les « fiches de poste » ci après

Merci pour votre attention



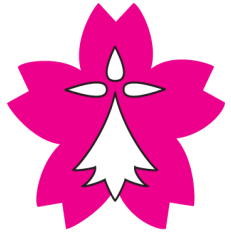
## Fiche de poste a pourvoir

### Secrétaire :

Contribue au fonctionnement général du bureau , propositions, délibérations.

Sa tâche principale est administrative: à partir de l'ordre du jour des réunions de bureau ou des réunions mensuelles, noter les échanges significatifs, prises de décision, votes ... pour réaliser le compte rendu. Ceci suppose une présence aux réunions .

Tâche annexe: contribuer à la préparation de l'assemblée générale ou autre évènement d'importance.



HERMINE  
& SAKURA

Fiches de poste a pourvoir

### Trésorier Adjoint

Contribue au fonctionnement général du bureau, propositions, délibérations .

Sa tâche essentielle est l'assistance du trésorier, notamment par un regard critique sur la comptabilité et l'aide à la décision financière.

Tâche annexe: assiste le trésorier dans la gestion des adhésions et aux achats divers.